



Date de dépôt : 17 juin 2026

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Impact du blocage de l'office cantonal des transports sur la mise en service des patinoires du Trèfle-Blanc**

En date du 5 juin 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

A une large majorité, le Grand Conseil genevois a adopté en septembre 2025 un crédit d'investissement de 275,5 millions de francs pour la construction des patinoires du Trèfle-Blanc à Lancy et l'aménagement du site. Ce projet structurant, destiné à offrir une infrastructure sportive moderne et durable, doit entrer en service pour la saison 2030-2031 afin de répondre notamment aux exigences du hockey professionnel. Il s'inscrit dans le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets et marque une étape décisive dans la réalisation d'un équipement d'envergure pour la population et les sports de glace.

Des circonstances pourraient désormais menacer la mise en service de ce projet d'envergure nationale et internationale prévue pour la saison 2030-2031. Il semblerait que l'Office fédéral des routes (OFROU) ait levé ses oppositions, mais nous apprenons que l'office cantonal des transports (OCT) bloquerait désormais la réalisation des travaux votés démocratiquement par le Grand Conseil pour d'obscures raisons, ce qui entrave la poursuite des travaux. Alors que le chantier est en pratique confronté à une excavation complexe, le transport des remblais depuis le site du Trèfle-Blanc vers la gare de La Praille ne peut plus être assuré. Les conséquences de ce blocage pourraient s'opérer au préjudice des Genevois qui verraient la date de mise en service des patinoires du Trèfle-Blanc retardée.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Pour quelles raisons l'OCT bloque-t-il le chantier des patinoires du Trèfle-Blanc ?**
- 2) Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que la mise en service des patinoires ne sera pas retardée par ces blocages ?**

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation de construire de la patinoire du Trèfle-Blanc, différentes instances, parmi lesquelles l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'office cantonal des transports (OCT), ont formulé des demandes de compléments, conformément aux procédures usuelles applicables à ce type de projet.

L'une des demandes en provenance de l'OCT a porté sur l'évacuation des matériaux d'excavation. Des propositions ont été émises pour résoudre ce point particulier. L'ensemble des compléments sollicités ayant désormais été fournis et ayant pu faire l'objet d'une instruction, les préavis des organes compétents devraient être rendus très prochainement.

Ainsi, aucun élément ne permet à ce stade de conclure à un retard avéré de la mise en service. Il est néanmoins entendu qu'un projet de cette envergure demeure soumis aux nombreux aléas susceptibles d'affecter, à chaque étape, le calendrier prévisionnel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Anne HILTPOLD